

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1897—1898



GENÈVE

IMPRIMERIE REY & MALAVALLON

Pélessorie, 18.

—
1897

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1897 et finira le 22 mars 1898.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 17 septembre au 1^{er} octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1897 au 4 janvier 1898 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1898 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1897-1898 est composé de :

MM. J.-J. GOURD, *Recteur.*

Charles SORET, *Vice-Recteur.*

Raoul GAUTIER, *Secrétaire.*

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

Adrien NAVILLE, Doyen de la Faculté des Lettres.

Alfred MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

Aug. CHANTRE, Doyen de la Faculté de Théologie.

Alfred VAUCHER, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1897-1898

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

M. G. OLTRAMARE, prof. ord.

<i>Géométrie analytique.</i>	1 heure.
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 »
<i>Algèbre.</i>	2 »
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 »
<i>Exercices de mathématiques.</i>	4 »

M. C. CAILLER, prof. ord.

<i>Mécanique rationnelle.</i>	4 heures.
<i>Exercices de mécanique.</i>	2 »
<i>Complément de dynamique analytique.</i>	1 »

M. R. GAUTIER, prof. ord.

<i>Astronomie générale.</i>	1 heure.
<i>Trigonométrie sphérique et calculs astronomiques.</i>	1 »
<i>Géographie physique et Météorologie.</i>	2 »

M. C. GALOPIN, prof. extr.

<i>Exercices de mathématiques élémentaires.</i>	2 heures.
<i>Calculs de physique.</i>	1 »
<i>Éléments de la théorie des quaternions.</i>	2 »
<i>Calcul approximatif.</i>	1 »

M. C. SORET, prof. ord.

Physique expérimentale. 4 heures.
Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.

M. A. RILLIET, prof. extr.

Compléments de physique. — Propriétés générales; chaleur. 1 heure.
Mesures électriques. 3 »

M. C. GRÆBE, prof. ord.

Chimie inorganique. 5 heures.
Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.

M. D. MONNIER, prof. ord.

Toxicologie. 2 heures.
Chimie biologique. — Falsifications des substances alimentaires. 4 »
Chimie analytique. (Cours libre.) 4 »
Travaux pratiques dans le laboratoire d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie.

M. PH.-A. GUYE, prof. ord.

Chimie théorique générale. 2 heures.
Chimie technique générale. 4 »
Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Visites d'usines.

M. Amé PICTET, prof. extr.

Chimie organique spéciale (chimie des composés aromatiques). 2 heures.
Chapitres choisis de chimie organique. 4 »

M. L. DUPARC, prof. ord.

Minéralogie et pétrographie. 3 heures.
Répétitoire pratique. 3 »
Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

Pétrographie (Cours spécial). 2 heures.
Géologie. 3 »

M. E. YUNG, prof. ord.

Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés. 5 heures.
Histoire de la création et théories générales. 4 »
Exercices pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.
S'adresser à M. le professeur E. YUNG, directeur.

M. BEDOT, prof. extr.

Zoologie générale. 4 heure.

M. THURY, prof. ord.

Physiologie botanique. 2 heures.

M. R. CHODAT, prof. ord.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (I^{re} partie, Cryptogames). 3 heures.
Anatomie végétale. 4 »
Théorie de l'hérédité. 4 »
Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. Tous les jours.

M. Th. FLOURNOY, prof. extr.

Psychologie expérimentale (Psychologie normale).
Des principales recherches et théories contemporaines. 2 heures.
Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. J. LYON, D^r ès sc.

Géométrie analytique. 2 heures.

M. C. RÜST, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie organique.</i>	4 heure.
<i>L'électrolyse et les méthodes électrolytiques appliquées à l'analyse quantitative.</i>	4 »
Photographie.	3 »
M. H. FEHR, licencié ès sc.	
<i>Géométrie projective.</i>	2 heures.
M. Ph. CRÉPIEUX, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie organique.</i>	4 heure.
M. F. ULLMANN, D ^r ès sc.	
<i>Méthode de travail dans le laboratoire de chimie organique</i>	4 heure.
M. R. LAUCH, D ^r ès sc.	
<i>Les couleurs azoïques</i>	4 heure.
M. F. KEHRMANN, D ^r ès sc.	
<i>Sur la constitution des substances organiques colorées</i>	4 heure.
M. P. KOLLER, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de Chimie analytique et d'analyse spectrale</i>	2 heures.
M. P. DUTOIT, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie physique</i>	4 heure.
M. Aug.-E. BONNA, D ^r ès sc.	
<i>Applications de l'arc électrique en chimie</i>	4 heure.
M ^{lle} J. WELT, D ^r ès sc.	
<i>Histoire de la chimie.</i>	4 heure.
<i>Produits organiques pharmaceutiques.</i>	4 »

M ^{lle} A. RODRIGUE, D ^r ès sc.	
<i>Les migrations des plantes.</i>	4 heure.
M. J. BRIQUET, D ^r ès sc.	
<i>Conférences familières sur la botanique.</i>	4 heure.
<i>Anatomie physiologique des plantes supérieures.</i>	4 »
<i>Exercices pratiques d'anatomie et de physiologie végétales. — Une matinée par semaine.</i>	
M. Ch. SARASIN, D ^r ès sc.	
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	2 heures.
M. Ch. JORDAN, D ^r ès sc.	
<i>Chimie physique.</i>	4 heure.
M. FUHRMANN, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire d'anatomie comparée des vertébrés.</i>	4 heure.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. G. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 heures.
<i>Théorie générale des équations.</i>	2 »
<i>Calcul différentiel et intégral. — Suite du cours d'hiver.</i>	3 »
<i>Exercices mathématiques.</i>	4 »
M. C. CAILLER, prof. ord.	
<i>Mécanique rationnelle. — Suite du cours d'hiver.</i>	4 heures.
<i>Exercices de mécanique.</i>	2 »
M. R. GAUTIER, prof. ord.	
<i>Astronomie sphérique.</i>	3 heures.
<i>Géographie physique et Météorologie (suite du cours d'hiver).</i>	2 »

M. C. GALOPIN, prof. extr.

<i>Exercices de mathématiques élémentaires</i>	4 heure.
<i>Calculs de physique.</i>	4 »
<i>Calcul approximatif.</i>	2 »
<i>Théorie des déterminants.</i>	4 »

M. C. SORET, prof. ord.

<i>Physique expérimentale.</i>	4 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i>	
<i>Compléments de physique. — Optique.</i>	4 »

M. A. RILLIET, prof. extr.

<i>Compléments de physique. — Electricité.</i>	2 heures.
------------------------------------------------	-----------

M. C. GRÆBE, prof. ord.

<i>Chimie organique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>	

M. D. MONNIER, prof. ord.

<i>Chimie biologique.</i>	3 heures.
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	2 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse, de chimie biologique et de microchimie.</i>	

M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.

<i>Chimie théorique. — Stéréochimie.</i>	4 heure.
<i>Chimie théorique. — Méthodes générales de synthèse en chimie organique.</i>	4 »
<i>Chimie technique — Electrochimie.</i>	4 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — Visites d'usines.</i>	

M. Amé PICTET, prof. extr.

<i>Chimie organique spéciale (chimie des composés aromatiques).</i>	2 heures.
<i>Chapitres choisis de chimie organique.</i>	4 »

M. L. DUPARC, prof. ord.

<i>Minéralogie et pétrographie. — Suite du cours d'hiver.</i>	3 heures.
<i>Répétitoire pratique.</i>	3 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — S'adresser au professeur.</i>	Tous les jours.
<i>Géologie.</i>	3 heures.
<i>Excursions géologiques.</i>	

M. E. YUNG, prof. ord.

<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 heures.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — S'adresser à M. le prof. E. YUNG, directeur.</i>	

M. BEDOT, prof. extr.

<i>Zoologie générale.</i>	4 heure.
---------------------------	----------

M. M. THURY, prof. ord.

<i>Organographie botanique.</i>	4 heures.
<i>Exercices dans le laboratoire de botanique.</i>	4 »

M. R. CHODAT, prof. ord.

<i>Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (II^e partie, Phanérogames).</i>	5 heures.
<i>Fonctions végétales.</i>	2 heures.
<i>Excursions botaniques. Tous les jeudis.</i>	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. Tous les jours.</i>	

M. Th. FLOURNOY, prof. extr.

<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie physiologique.</i>	
------------------------------------------------------------------------------	--

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. J. LYON, D ^r ès sc.	
<i>Théorie des imaginaires.</i>	2 heures.
M. H. FEHR, licencié ès sc.	
<i>Géométrie infinitésimale.</i>	2 heures.
M. Étienne RITTER, D ^r ès sc.	
<i>Géographie physique.</i>	1 heure.
M ^{lle} J. WELT, D ^r ès sc.	
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 heure.
M. C. RÜST, D ^r ès sc.	
<i>Répertoire de chimie inorganique (Considérations sur les méthodes analytiques);</i>	1 heure.
<i>Electrolyse et méthodes électrolytiques appliquées à l'analyse quantitative.</i>	4 »
<i>Photographie.</i>	3 »
M. O. KOLLER, D ^r ès sc.	
<i>Répertoire de chimie analytique et d'analyse spectrale.</i>	2 heures.
M. Aug.-E. BONNA, D ^r ès sc.	
<i>Applications de l'arc électrique en chimie</i>	1 heure.
M. F. KEHRMANN, D ^r ès sc.	
<i>Chapitres choisis de chimie organique.</i>	1 heure.
M. P. DUTOIT, D ^r ès sc.	
<i>Repertoire de chimie physique</i>	1 heure.

M. F. ULLMANN, D ^r ès sc.	
<i>Méthode de travail dans le laboratoire de chimie organique</i>	1 heure.
M. R. LAUCH, D ^r ès sc.	
<i>Les couleurs azoïques</i>	1 heure.
M ^{lle} A. RODRIGUE, D ^r ès sc.	
<i>Nos arbres cultivés.</i>	1 heure.
M. J. BRIQUET, D ^r ès sc.	
<i>Biologie végétale.</i>	1 heure.
<i>Exercices pratiques d'anatomie et de physiologie végétales. — Une matinée par semaine.</i>	
M. A.-M. BOUBIER, D ^r ès sc.	
<i>Les théories modernes sur le noyau cellulaire.</i>	1 heure.
M. Ch. SARASIN, D ^r ès sc.	
<i>Stratigraphie (géologie historique).</i>	2 heures.
M. Ch. JORDAN, D ^r ès sc.	
<i>Chimie physique.</i>	1 heure.
M. C. FUHRMANN, D ^r ès sc.	
<i>Critique du Darwinisme.</i>	1 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION¹

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Les deux cours de compléments de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

¹ Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le Professeur Adrien NAVILLE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucrèce, livre IV. Pline, <i>Hist. nat.</i> , livre XXXV.	3 heures.
Saint Augustin, <i>Confessions</i> .	1 »
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Virgile et Horace, — (en conférence, examen critique de questions relatives à ces deux poètes).	2 »
<i>Histoire des religions.</i> — Inde, Perse, Grèce.	2 »

M. Jules NICOLE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Démosthènes : Discours <i>pour la couronne</i> . Sophocle : <i>Electre</i> .	4 heures.
<i>Histoire littéraire.</i> Le théâtre grec. Les poètes tragiques. Exercices philologiques.	2 »
<i>Paléographie grecque.</i> — Notions générales; déchiffrements de textes sur papyrus.	1 »

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

<i>Littérature française.</i> — Le XVIII ^e siècle.	3 heures.
<i>Composition. Explication et commentaire d'auteurs français.</i> — Auteurs inscrits au programme de la licence ès lettres.	2 »
<i>Conférences du Séminaire de français moderne.</i> — Composition et improvisation.	1 »
Lecture analytique d'auteurs français.	1 »

M. Eugène RITTER, prof. ord.

Histoire de la langue française. — Le moyen âge et la Renaissance. 2 heures.

Interprétation d'anciens textes français. 4 »

Conférence du Séminaire de français moderne.
Les grammairiens et les lexicographes français. 4 »

M. Ernest MURET, prof. ord.

Grammaire historique des langues romanes. — Les voyelles. 2 heures.

Littérature italienne. — La Renaissance. 2 »

Conférence. — Explication de la *Jérusalem Délivrée* du Tasse. 4 »

Conférence. — Explication des *Poésies* de Bertrand de Born, d'après l'édition de M. Ant. Thomas (Toulouse, Privat, 1888). 4 »

M. Emile REDARD, prof. ord.

Littératures du Nord. — Les grands écrivains anglais et allemands du XVIII^e siècle. 2 heures.

Conférences. — Interprétation et commentaire d'auteurs anglais. Shakespeare : *Othello*. Milton : *Paradise lost*, livre IX. 4 »

Interprétation et commentaire d'auteurs allemands. Lessing : *Hamburgische Dramaturgie* (fragments). Klopstock : *Messias*, chant III. 4 »

M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.

Philologie. — La philologie classique depuis la prise de Constantinople par les Turcs, jusqu'à la fin du XVI^me siècle. Renaissance. 2 heures.

Linguistique. — Linguistique générale. Origine du langage. Classification des langues. Phonologie. Morphologie. 2 »

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.

Etude du vieux haut-allemand. — Lecture de textes. 2 heures.

Langue sanscrite. (Cours élémentaire ou cours plus avancé, selon le désir et le degré de préparation des élèves). 2 heures.

M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.

Histoire de la philosophie. — La philosophie anglaise et la philosophie allemande. 4 heures.

Psychologie. — (Cours et exercices). 2 »

M. Adrien NAVILLE, prof. ord.

Théorie de la science. — Classification et histoire générale des sciences. 3 heures.

Exercices dialectiques. — Analyses, dissertations, discussions. 4 »

M. Pierre VAUCHER, prof. ord.

Histoire générale. — Histoire de l'Europe, de 1805 à 1814. 3 heures.

Conférences pour servir à l'étude des sciences historiques. 4 »

M. Francis DE CRUE, prof. ord.

Archéologie. — Histoire de l'art en Europe, du premier siècle à la Renaissance (Rome impériale, basiliques et catacombes, styles byzantin, roman et gothique). 3 heures.

Epigraphie. — Inscriptions romaines de la région. 4 »

Paléographie. — Chartes latines et françaises du moyen âge. 4 »

Histoire de la civilisation. — De la Réforme à la Révolution. 2 »

M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.

Economie politique. — I. Économie pure. Prolégomènes. Les besoins économiques. L'utilité économique. La richesse sociale. Valeur des biens directs. Valeur des facteurs de produc-

tion. II. Economie appliquée. Généralités. Le phénomène de la production.	4 heures.
<i>Statistique.</i> — Introduction historique. Méthodes statistiques. Technique de la statistique.	2 »
<i>Conférences économiques.</i>	2 »
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Systèmes politiques.</i> — Les progrès de la pensée politique depuis la Réforme religieuse du XVI ^e siècle.	2 heures.
<i>Economie sociale.</i> — Le socialisme dangereux et le socialisme nécessaire. Les systèmes et les faits. Les obstacles au progrès normal.	2 »
<i>Séminaire sociologique.</i> — Travaux pratiques.	2 »
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Pédagogie.</i> — Les principaux systèmes modernes. Analyse et critique des ouvrages les plus importants.	2 heures.
— Etat de l'enseignement dans les pays de langue française. Les dernières réformes.	1 »
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Exercices de discussion entre MM. les étudiants sur les principaux problèmes pédagogiques, sous la direction du professeur.	1 »
<i>Littérature française.</i> — Les principaux romanciers.	2 »
M. Louis BRIDEL, prof. ord.	
<i>Législation civile comparée.</i> — Introduction. Histoire comparée des législations et géographie juridique. Description des principaux codes. Vues générales sur la codification.	2 heures.
M. Henri FAZY, prof. extr.	
<i>Histoire de Genève.</i> — Le XVIII ^e et le XIX ^{me} siècles.	4 heure.
M. Georges FAVON, prof. extr.	
<i>Système sociaux.</i>	2 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles BALLY, D ^r phil.	
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Stylistique française.	1 heure.
M. H. COURVOISIER, lic. ès lettres	
<i>Interprétation d'Homère.</i>	1 heure.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	1 »
M. Emile DUNANT, D ^r phil.	
<i>Histoire suisse.</i> — La Réforme et le régime aristocratique (XVI ^e et XVII ^e siècles).	2 heures.
M. Eugène de GIRARD, D ^r en droit.	
<i>Histoire des doctrines et des régimes économiques.</i>	1 heure.
M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.	
<i>Etudes de folklore principalement en pays français.</i>	1 heure.
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Travaux français. Critique et correction.	1 »
M. F. PARIS.	
<i>Langue et littérature italiennes.</i>	3 heures.
M. Charles SEITZ, D ^r ès lettres.	
<i>Histoire générale.</i> — Napoléon III et la politique des nationalités.	1 heure.
M. A. SCHNÉEGANS.	
<i>Diction française.</i> — Lectures expressives. Prononciation. Interprétation d'auteurs.	1 heure.
M. Georges THUDICHUM.	
<i>Exercices de prononciation et de diction.</i>	2 heures.

<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Diction.	4 heure.
M. Ch. VOGEL, D ^r phil.	
<i>Langues germaniques.</i> — Etudes sur le bas-allemand (platt-deutsch).	2 heures.
M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.	
<i>Histoire de l'Art au Moyen Age.</i>	2 heures.
<i>Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique.</i>	1 »
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Interprétation d'auteurs allemands.	1 »
M. L. WINIARSKI, D ^r ès lettres.	
<i>Economie sociale.</i> — Les bases économiques de la science sociale. (Sociétés préhistoriques.)	4 heure.
<i>Le Capital</i> , volumes I, II et III. — Analyse de la théorie de Marx.	1 »

M. LOUIS ZBINDEN, lic. ès lettres	
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Phonétique et syntaxe.	2 heures.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron, discours pour Cælius. Juvenal, satires.	3 heures.
Saint-Augustin, Confessions (suite).	1 »
<i>Histoire de la langue et de la littérature latines.</i> — Discours de Cicéron. (En conférence, étude de quelques chapitres de la grammaire latine).	2 »
<i>Histoire des religions.</i> — Suite du cours d'hiver.	2 »
M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Hérodote, livre II. Aristophane : les Acharniens.	4 heures.
<i>Histoire littéraire.</i> — Le théâtre grec. Les poètes comiques. Exercices philologiques.	2 »

<i>Paléographie grecque.</i> — Suite du cours d'hiver.	4 heure.
M. Bernard BOUVIER, prof. ord.	
<i>Littérature française.</i> — Le XVIII ^e siècle (suite)	3 heures.
<i>Composition. Explication et commentaire d'auteurs français.</i> — Auteurs inscrits au programme de la licence ès lettres.	2 »
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Lecture analytique d'auteurs français. — Composition et improvisation.	4 » 4 »
M. Eugène RITTER, prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Les temps modernes.	2 heures.
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	1 »
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Les grammairiens et les lexicographes français.	1 »
M. Ernest MURET, prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les consonnes.	2 heures.
<i>Littérature espagnole.</i> — Le théâtre au XVI ^e et au XVII ^e siècles.	2 »
<i>Conférences.</i>	2 »
M. Emile REDARD, prof. ord.	
<i>Littératures du Nord.</i> — Les grands écrivains anglais et allemands à la fin du XVIII ^{me} et au commencement du XIX ^{me} siècle.	2 heures.
<i>Conférences.</i> — Interprétation et commentaire d'auteurs anglais. Byron : <i>Manfred</i> . Milton : <i>Paradise Lost</i> , livre IX, depuis le vers 549.	1 »
Interprétation et commentaire d'auteurs allemands. — Goethe : <i>Werthers Leiden</i> . Klopstock : <i>Messias</i> , chant III, 2 ^e moitié.	4 »
M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.	
<i>Philologie.</i> — La philologie orientale au XVI ^e	

siècle. Précurseurs de la Réformation et Réformateurs.	2 heures.
<i>Linguistique.</i> — Suite du cours d'hiver. Etude comparée des langues ariennes et sémitiques.	2 »
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.	
<i>Étude du vieux haut-allemand.</i> — Lecture de textes (suite du cours d'hiver).	2 heures.
<i>Langue sanscrite.</i> — (suite du cours d'hiver).	2 »
M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Histoire des doctrines philosophiques.	4 heures.
<i>Philosophie morale.</i>	2 »
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — Logique et méthode scientifiques.	3 heures.
M. Pierre VAUCHER, prof. ord.	
<i>Histoire générale.</i> — Histoire de l'Europe de 1805 à 1814 (suite du cours d'hiver).	2 heures.
<i>Philosophie de l'histoire.</i>	2 »
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire de la civilisation.</i> — Le XIX ^e siècle.	2 heures.
M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.	
<i>Économie politique appliquée</i> (suite). — Le phénomène de la distribution. Instruments généraux d'organisation économique. Les crises.	4 heures.
<i>Statistique.</i> — Application de quelques méthodes statistiques à la démographie, aux phénomènes économiques, aux phénomènes moraux.	2 »
<i>Conférences économiques.</i>	2 »

M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Sociologie.</i> — Définition, méthode, programme de la sociologie. Aperçu des résultats acquis.	2 heures.
<i>Économie sociale.</i> — Lumières fournies par la démographie et l'ethnographie.	2 »
<i>Séminaire sociologique.</i> — Travaux pratiques.	2 »
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Gallicismes et questions d'usage.	4 »
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Pédagogie.</i> — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 heures.
— La science de l'éducation au XIX ^e siècle.	4 »
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Exercices de discussion sur les théories de Herbert Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc.	4 »
<i>Littérature française.</i> — Victor Hugo.	2 »
M. Henri FAZY, prof. extr.	
<i>Histoire de Genève.</i> — Le XVIII ^e et le XIX ^e siècles (suite).	4 heures.
M. George FAVON, prof. extr.	
<i>Systemes sociaux</i> (suite).	2 heures.
M. Edouard NAVILLE, prof. extr.	
<i>Égyptologie.</i> — Histoire d'Égypte.	2 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Ch. BALLY, D ^e phil.	
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Exercices de composition et de traduction.	4 heures.
M. H. COURVOISIER, lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'Homère.</i>	4 heures.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	4 »

M. E. DE GIRARD, D ^r en droit.	
<i>Histoire des doctrines et des régimes économiques</i> (suite).	4 heure.
M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.	
<i>Etudes de folklore</i> (suite).	4 heure.
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Travaux français. Critique et correction.	4 »
M. F. PARIS.	
<i>Langue et littérature italiennes.</i>	3 heures.
M. A. SCHNÉGANS.	
<i>Diction française.</i>	4 heure.
M. Georges THUDICHUM.	
<i>Exercices de prononciation et de diction.</i>	2 heures.
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Diction et prononciation.	4 »
M. Chr. VOGEL, D ^r phil.	
<i>Bas-allemand.</i> — Suite du cours d'hiver.	2 heures.
M. H. VULLIÉTY, lic. ès sciences.	
<i>Histoire de l'Art à l'époque de la Renaissance.</i>	2 heures.
<i>Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique.</i>	1 »
<i>Conférence du Séminaire de français moderne.</i> — Interprétation d'auteurs allemands.	4 »
M. F. WIEDE, D ^r ès sc. polit.	
<i>Economie politique.</i>	4 heure.
M. L. WINIARSKI, D ^r ès lettres.	
<i>Les bases économiques de la science sociale.</i> — (Sociétés historiques).	4 heure.

Economie politique pure. — Théorie mathématique de l'échange, de la production et de la capitalisation. 4 heure.

M. L. ZBINDEN, lic. ès lettres.

Conférence du Séminaire de français moderne.
— Phonétique et syntaxe. 2 heures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie. Voir les programmes détaillés des examens de licence, et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté des Lettres. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres du Séminaire :

Les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université.

Le Séminaire est divisé en deux sections.

Section préparatoire.

Conférences de MM. MERCIER, THUDICHUM, VULLIÉTY et ZBINDEN.

Section supérieure.

Conférences de MM. les professeurs BOUVIER, DUPROIX, RITTER, WUARIN et de M. BALLY, D^r phil. privat-docent.

(Voir pour ces conférences, les programmes ci-dessus.)

Les membres du Séminaire pourront réclamer, à la fin de chaque semestre, un certificat signé du Doyen de la Faculté et de deux professeurs, membres de la Commission qui dirige le Séminaire.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université et des privat-docents, et auront lieu, en 1897, du 17 juillet au 30 août et du 1^{er} au 21 octobre. — Onze leçons par semaine en été; douze leçons par semaine en automne. Des cours spéciaux sont en outre offerts aux participants. Voir le programme détaillé.

Faculté de Droit

M. le professeur Alfred MARTIN, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

M. Henri BROCHER, prof. ord.

Histoire et institutions du droit romain. 7 heures.

M. Louis BRIDEL, prof. ord.

Introduction au droit civil. — Préliminaires. — Mariage, tutelle et filiation. Succession ab intestat. 5 heures.

Législation civile comparée. — Histoire comparée des législations et géographie juridique. Description des principaux codes. Vues générales sur la codification. 2 »

M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.

Economie politique. — I. Économie pure. Pro-légomènes. Les besoins économiques. L'utilité économique. La richesse sociale. Valeur des biens directs. Valeur des facteurs de production. — II. Économie appliquée. Généralités. Le phénomène de la production. 4 heures.

M. Charles Borgeaud, prof. extr.

Histoire des institutions politiques de la Suisse. 2 heures.
Les droits populaires (*Volksrechte*). — I. L'exercice de la souveraineté populaire dans l'ancienne Suisse. — II. L'avènement de la démocratie constitutionnelle. Le plébiscite. — III. L'initiative et le referendum (époque contemporaine).

Matières complémentaires du 1^{er} examen de licence, (étudiants suisses).

1 conférence.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

Droit germanique. — Lecture et commentaire de la Germanie de Tacite.

4 heure.

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.

Droit international public.

3 heures.

M. Alfred MARTIN, prof. ord.

Droit civil. — Étude du Code civil français. Livre II : Distinction des biens. Propriété. Usufruit. Servitudes. Livre III : Successions.

5 heures.

Droit privé fédéral. — La loi fédérale de 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite.

2 heures.

M. Alfred GAUTIER, prof. ord.

Droit pénal. — Introduction historique et philosophique. Théories générales : loi pénale, délit, délinquant, peine. Partie spéciale : des différents délits et de leur répression (France, Allemagne, Italie, Belgique, Suisse, etc.).

5 heures.

M. Louis REHFOUS, prof. ord.

Droit commercial. — Sociétés civiles et commerciales. — Sociétés par actions. — Associations. — Législation sur les chemins de fer (France, Allemagne, Suisse, etc.). La convention internationale de 1890 sur les transports par chemins de fer.

3 heures.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

Pandectes. — Partie générale. Procédure. Exégèse des *Pandectes*.

3 heures.

1 »

M. Hippolyte GOSSE, prof. ord.

Médecine légale.

2 heures.

M. Jules ROGUIN, prof. extr.

Droit fédéral public et privé. — Introduction. Origines du droit fédéral. Constitution fédérale du 29 mai 1874. Compétence du Tribunal fédéral en matière civile et pénale.

3 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. X.-S. COMBOTHECRA, docteur en droit.

Droit public.

2 heures.

M. Philippe DUNANT, docteur en droit.

Marques de fabrique et concurrence déloyale.

1 heure.

M. Eugène de GIRARD, docteur en droit.

Questions de droit civil.

1 heure.

M. Gabriel ODIER, docteur en droit.

Droit constitutionnel comparé.

1 heure.

M. André SACCOPOULO, licencié en droit.

Droit maritime.

1 heure.

Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. Henri BROCHER, prof. ord.

Histoire et institutions du droit moderne.

7 heures.

M. Louis BRIDEL, prof. ord.

Introduction au droit civil. — Titre préliminaire. Jouissance et privation des droits civils. Actes

de l'état-civil. Domicile. Absence. Droits réels. Obligations (partie générale).	5 heures.
<i>Législation civile comparée.</i> — Tutelle et droit de succession d'après les principales législations modernes.	2 heures.
M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.	
<i>Économie politique.</i> — Économie politique appliquée (suite). Le phénomène de la distribution. Instruments généraux d'organisation économique. Les crises.	4 heures.
M. Paul MORIAUD, prof. ord.	
<i>Institutes et histoire du droit romain.</i>	2 heures.
M. Ferdinand GENTET, prof. ord.	
<i>Droit international privé.</i>	3 heures.
M. Alfred MARTIN, prof. ord.	
<i>Droit civil.</i> — Étude du Code civil français. Suite du Livre III. Successions. Donations et testaments. Contrats de mariage.	5 heures.
<i>Droit privé fédéral.</i> — Étude des lois fédérales les plus importantes, notamment celle de la loi de 1874 sur l'état civil et le mariage.	2 heures.
M. Alfred GAUTIER, prof. ord.	
<i>Procédure pénale.</i> — Introduction théorique et historique. L'organisation judiciaire des principaux pays de l'Europe. Action publique et action civile, Procédure proprement dite (Droit comparé).	5 heures.
M. Louis REHFOUS, prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Gage commercial. Warrants. — Contrat de commission. — Propriété littéraire et artistique. Marques de fabrique. Brevets d'invention (France, Allemagne, Suisse). Les conventions internationales de 1883 et de 1886. — Concurrence déloyale.	3 heures.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.	
<i>Pandectes.</i> — Droits réels.	2 heures.
<i>Exégèse des Pandectes.</i>	1 heure.
M. Jules ROGUIN, prof. extr.	
<i>Droit fédéral public et privé.</i> — Lois fédérales sur la responsabilité civile et sur les rapports de droit civil. Conférences.	3 heures.

Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. X.-S. COMBOTHECRA, docteur en droit.	
Droit romain (Obligations).	1 heure.
M. Eugène de GIRARD, docteur en droit.	
Cours de droit constitutionnel comparé.	1 heure.
M. Gabriel ODIER, docteur en droit.	
Étude des principes de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes, spécialement dans ses rapports avec le Code fédéral des Obligations.	1 heure.
M. F. WIEDE, D ^r ès sc. polit.	
Economie politique.	1 heure.
M. André SACCOPOULO, lic. en droit.	
Droit maritime.	1 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES ¹

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne. — Introduction du droit civil. — Législation civile comparée. — Economie politique — Histoire des institutions politiques de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Droit public. — Droit international public et privé. — Droit civil : Livres II et III du Code civil français. — Législation civile comparée (deuxième année). — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Pandectes. — Médecine légale. — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Faculté de Théologie

M. le professeur Auguste CHANTRE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.

Théologie historique. — Introduction à l'histoire de l'Eglise. Histoire du christianisme et de l'Eglise jusqu'à Constantin. 4 heures.

M. Édouard MONTET, prof. ord.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Lamentations. 2 heures.
Cantique des cantiques. 2 »
Théologie de l'Ancien Testament.
Hébreu. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique de la Genèse. 2 »
Conférences du Séminaire d'hébreu. 2 »
Histoire du peuple d'Israël. 4 »
Lectures théologiques en langue allemande. —
Division supérieure : Luther, Opuscles. 2 »
Zwingli, *Der Hirt.* 2 »
Division inférieure. 2 »
Langue arabe. — Division supérieure : Interprétation du Coran. 4 »
Division inférieure. — Éléments de la grammaire. 4 »
Langue syriaque. 1 »

M. Ernest MARTIN, prof. ord.

Théologie du Nouveau Testament. 4 heures.
Lecture cursive du Nouveau Testament. — Les épîtres catholiques. 4 »
Encyclopédie théologique. 4 »

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.	
<i>Dogmatique historique.</i> — Histoire des dogmes et de la théologie.	4 heures.
M. Y. prof. ord.	
<i>Théologie morale.</i> — La morale chrétienne. Les préceptes de Jésus-Christ.	3 heures.
<i>Diction.</i>	4 »
M. Z, prof. ord.	
<i>Théologie pastorale.</i> — La théorie de l'Église.	4 heure.
<i>Exercices homilétiques.</i>	4 »
<i>Exercices de prédication.</i> — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation philologique du Nouveau Testament.</i> — Interprétation de l'Évangile selon St-Luc.	2 heures.
M. Henri RÆHRICH, pasteur.	
<i>Chant religieux.</i> — Théorie et exercices pratiques.	4 heure.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.	
<i>Théologie historique.</i> — Histoire du christianisme et de l'Église de Constantin à Grégoire-le-Grand.	4 heures.
M. Édouard MONTET, prof. ord.	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Petits prophètes.	2 heures.
<i>Théologie de l'Ancien Testament.</i>	2 »
<i>Hébreu.</i> — Interprétation philologique du Psautier.	4 »

<i>Conférences du Séminaire d'hébreu.</i>	2 heures.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	2 »
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i> — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions.	3 »
<i>Langue arabe.</i> — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions.	2 »
<i>Langue syriaque.</i>	4 »

M. Ernest MARTIN, prof. ord.

<i>Exégèse du Nouveau Testament.</i> — L'Évangile selon Saint-Jean.	4 heures.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	4 »

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.

<i>Dogmatique systématique.</i> — Suite du cours d'hiver.	
-----------------------------------------------------------	--

M. Y., prof. ord.

<i>Théologie morale.</i> — L'Évolution de la morale dans l'Église.	3 heures.
<i>Diction.</i>	4 »

M. Z, prof. ord.

<i>Théologie pastorale.</i> — Les œuvres de l'Église.	4 heure.
<i>Exercices homilétiques.</i>	4 »

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation philologique du Nouveau Testament.</i> — Suite et fin du cours d'hiver.	2 heures.
M. Henri RÆHRICH, pasteur.	
<i>Chant religieux.</i> — Théorie et exercices pratiques.	4 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi — il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Faculté de Médecine

M. le professeur A. VAUCHER, doyen

SEMESTRE D'HIVER

M. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie normale. — Les organes des sens.
Splanchnologie. — Appareil de la digestion.
Appareil de la respiration. Appareil urinaire.
Les organes génitaux.

6 heures.

Conférences pratiques d'anatomie normale.

6 »

Exercices pratiques de dissection. — Tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

M. PREVOST, prof. ord.

Physiologie. — Physiologie de la vie de nutrition.

6 heures.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire. Tous les jours.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

M. ETERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — Histologie générale.

2 heures.

Embryologie.

3 »

Stomatologie. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Première partie : partie normale.

2 »

Laboratoire d'embryologie. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

M. ZAHN, prof. ord.	
<i>Anatomie et physiologie pathologiques générales.</i>	6 heures.
<i>Cours d'autopsies et démonstrations pathologiques.</i>	4 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, y compris la bactériologie.</i>	
— Tous les jours.	
M. REVILLIOD, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique médicales.</i>	7 h. 1/2.
M. JULLIARD, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique chirurgicales.</i>	7 h. 1/2.
M. Alfred VAUCHER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 heures.
<i>Cours théorique d'accouchement.</i>	2 »
<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 »
M. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies de l'estomac, des intestins, du foie et des reins. — Maladies du sang et de la nutrition. — Maladies du cœur.	3 heures.
<i>Cours pratique d'auscultation et de percussion</i> (cours libre).	1 »
M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Pathologie chirurgicale générale.</i>	3 heures.
<i>Pathologie chirurgicale spéciale.</i> — Maladies chirurgicales de la tête et du cou.	2 »
M. A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Thérapeutique.</i> — Modificateurs de la nutrition et de la température animale. Art de formuler.	3 heures.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	

M. VINGENT, prof. ord.	
<i>Hygiène.</i> — Hygiène publique et privée.	2 heures.
M. Gosse, prof. ord.	
<i>Médecine légale avec exercices pratiques.</i> — Médecine légale du code pénal.	4 heures.
M. X., prof. ord.	
<i>Matière médicale et pharmacologie.</i> — Drogues simples et leurs dérivés, leur valeur et leur emploi. Médicaments de la pharmacopée helvétique. Produits médico-chimiques et remèdes nouveaux.	2 heures.
M. J. BRUN, prof. ord.	
<i>Cours et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et microscopie pharmaceutique.</i>	
<i>Microscopie pharmaceutique.</i>	4 heures.
<i>Pharmacognosie et pharmacie.</i>	2 »
M. J. MARTIN, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Cours clinique et théorique.	2 heures.
M. G. HALTENHOFF, prof. extr.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie.</i>	1 »
M. le D ^r Auguste REVERDIN, prof. extr.	
<i>Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils.</i>	2 heures.
M. le D ^r H. OLTRAMARE, prof. extr.	
<i>Maladies vénériennes et cutanées.</i>	4 heures.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. le D ^r CORDÈS.	
<i>Obstétrique.</i>	2 heures.

M. le D ^r LADAME.	
<i>L'anatomie du cerveau avec applications à la pathologie cérébrale et mentale.</i>	2 heures.
M. le D ^r Ed. MARTIN.	
<i>Clinique des maladies des enfants (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas).</i>	4 heure.
<i>Cours théorique des maladies des enfants.</i>	2 »
M. le D ^r L ^s MÉGEVAND.	
<i>Microscopie appliquée à la médecine légale.</i>	1 heure.
M. le D ^r KUMMER.	
<i>Cours pratique de diagnostic chirurgical avec conférences de pathologie externe.</i>	2 heures.
M. le D ^r FROELICH.	
<i>Répétitions pratiques d'ophtalmologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r SULZER.	
<i>Anomalies de la vision et détermination des lunettes.</i>	2 heures.
M. le D ^r RUEL.	
<i>Répétitoire de médecine interne.</i>	2 heures.
M. le D ^r H. CRISTIANI.	
<i>Cours théorique et pratique de bactériologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r BOURCART.	
<i>Gymnastique suédoise et massage spécialement en gynécologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r PATRU.	
<i>Répétitoire d'obstétrique.</i>	2 heures.

M. le D ^r THOMAS.	
<i>Cours pratique de diagnostic médical.</i>	2 heures.
M. le D ^r BUSCARLET.	
<i>Chirurgie pratique.</i>	1 heure.
M. le D ^r DUPRAZ.	
<i>Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie.</i>	2 heures.
M. le D ^r KESEB.	
<i>Maladies de la nutrition.</i>	1 heure.
M. le D ^r AUDEOUD.	
<i>Hygiène et diététique de l'enfance.</i>	1 heure.
M. le D ^r WYSS.	
<i>Cours d'otologie et de polyclinique otolaryngologique.</i>	2 heures.
<i>Thérapeutique d'urgence en cas d'accident et de maladie subite.</i>	2 »
M. le D ^r BÉTRIX	
<i>Thérapeutique gynécologique en général. — Traitement des affections gynécologiques spéciales.</i>	1 heure.
M. le D ^r DE SEIGNEUX.	
<i>Répétitoire d'obstétrique. — Polyclinique obstétricale.</i>	1 heure.
M. le D ^r O. BEUTTNER.	
<i>Discussion des cas obstétricaux.</i>	2 heures.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. LASKOWSKI, prof. ord.	
<i>Anatomie normale. — Anatomie topographique</i>	

médico-chirurgicale appliquée à la médecine et à la chirurgie.	6 heures.
M. PREVOST, prof. ord.	
<i>Physiologie.</i> — Fonctions de relation.	6 heures.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire,</i> tous les jours.	
M. ETERNOD, prof. ord.	
<i>Histologie normale.</i> — Histologie spéciale des organes et des systèmes.	4 heures.
<i>Embryologie</i> (1 ^{re} partie).	4 »
<i>Travaux pratiques d'histologie normale.</i> — Tous les jours, sauf le jeudi.	
<i>Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale.</i> — Tous les jours, sauf le jeudi.	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
<i>Stomatologie.</i> — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Deuxième partie : partie pathologique.	2 »
M. ZAHN, prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale des organes.</i>	6 heures.
<i>Cours pratique d'histologie pathologique.</i>	6 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, y compris la bactériologie.</i> — Tous les jours.	
M. REVILLIOD, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique médicales.</i>	7 1/2 h.
M. JULLIARD, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique chirurgicales.</i>	7 heures.
M. Alfred VAUCHER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 heures.
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	3 »
<i>Cours d'opérations gynécologiques.</i>	2 »

M. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i>	2 heures.
M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Médecine opératoire.</i>	8 heures.
M. A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Thérapeutique.</i> — Métalloïdes et métaux.	3 heures.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
M. J. BRUN, prof. ord.	
<i>Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie.</i> — Suite des cours d'hiver.	
<i>Microscopie, pharmacognosie et pharmacie.</i>	6 heures.
M. J. MARTIN, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Cours clinique et théorique.	2 heures.
M. G. HALTENHOFF, prof. extr.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie.</i>	1 »
M. le D ^r Auguste REVERDIN, prof. extr.	
<i>Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils.</i>	2 heures.
M. le D ^r H. OLTRAMARE, prof. extr.	
<i>Maladies vénériennes et cutanées.</i>	4 heure.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. le D ^r L ^s MÉGEVAND.	
<i>Microscopie appliquée à la médecine légale.</i>	4 heure.

M. le D ^r BOURCART.	
<i>Gymnastique suédoise et massage spécialement en gynécologie.</i>	1 heure.
M. le D ^r BUSCARLET.	
<i>Chirurgie pratique,</i>	1 heure.
M. le D ^r DUPRAZ.	
<i>Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie.</i>	2 heures.
M. le D ^r SULZER.	
<i>Cours ophtalmoscopique.</i>	2 heures.
M. le D ^r CORDÈS.	
<i>Obstétrique.</i>	2 heures.
M. le D ^r LADAME.	
<i>L'anatomie du cerveau avec applications à la pathologie cérébrale et mentale.</i>	1 heure.
M. le D ^r Ed. MARTIN.	
<i>Clinique des maladies des enfants.</i>	1 heure.
M. le D ^r KUMMER.	
<i>Cours pratique de diagnostic chirurgical avec conférences de pathologie externe.</i>	2 heures.
M. le D ^r CRISTIANI.	
<i>Microscopie clinique et bactériologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r RUEL.	
<i>Répertoire de médecine interne.</i>	3 heures.
M. le D ^r KESER.	
<i>Maladies de la nutrition.</i>	1 heure.

M. le D ^r E. GUDER.	
<i>Maladies des fosses nasales, du pharynx et du larynx.</i>	2 heures.
M. le D ^r WYSS.	
<i>Cours d'otologie et de polyclinique otolaryngologique.</i>	2 heures.
M. le D ^r THOMAS.	
<i>Cours pratique de diagnostic médical.</i>	2 heures.
M. le D ^r BÉTRIX.	
<i>Thérapeutique gynécologique en général. — Traitement des affections gynécologiques spéciales.</i>	2 heures.
M. le D ^r E. GÖTZ.	
<i>Massage chirurgical.</i>	2 heures.
M. le D ^r DE SEIGNEUX.	
<i>Répertoire d'obstétrique. — Polyclinique obstétricale.</i>	1 heure.
M. le D ^r O. BEUTTNER.	
<i>Discussion des cas obstétricaux.</i>	2 heures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral ¹.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES¹

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie inorganique.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre) : Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chimie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Conférences et travaux pratiques de dissection.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2^{me} partie). — Embryologie (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

TROISIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2^{me} partie). — Pathologie générale.

Exercices pratiques : Conférences et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et policlinique médicale. — Clinique et policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

QUATRIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Patholo-

¹ Ce plan d'études est conforme à celui qui a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse, en date du 15 novembre 1891. — Il n'est pas obligatoire.

gie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques de médecine opératoire.

CINQUIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

PLAN DES ÉTUDES

PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h.; Toxicologie, 2 h.; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physiologie expérimentale (première partie), 4 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 3 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h.; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physiologie expérimentale (seconde partie), 4 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (clas-

sification), 4 h.; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie*; de *Botanique*; de *Physique*; de *Pharmacie*. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants.)

N. B. L'examen professionnel fédéral peut être aussi subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888¹.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Le présent programme est approuvé pour l'année 1897-98.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique,

Eugène RICHARD.

Genève, le 24 juin 1897.

Extrait du Règlement approuvé par le Conseil d'Etat

LE 9 MAI 1893

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'Etat sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier 50 francs ;
- Pour le grade de licencié 100 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;
- Pour le diplôme de chimiste 200 francs.
- Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; en droit ; en théologie. Diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres ; en sociologie ; en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie et en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié

ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au *Bureau du Secrétaire-caissier de l'Université*.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

La salle Naville, ouverte à la Bibliothèque publique depuis Décembre 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et aux étudiants qui font des travaux de longue haleine.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie, M. le professeur Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin, M. John Briquet.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, 5, quai du Mont-Blanc.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1^{er} novembre 1896).

MM. ADOR, Gustave, Conseiller d'Etat, *président*.

GOSSE, H.-G., prof.

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

RACINE, Florian, avocat.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY, pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY, pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — HENTSCH,
4. — DISDIER, } pour prix dans la Faculté des
5. — AMIEL, } Lettres.
6. — BELLOT,
7. — DES ARTS, } pour prix dans la Faculté de
8. — E. AUBERT, } Droit.
9. — CHENEVIÈRE-MUNIER, pour prix dans la Faculté de Théologie.
10. — BIZOT, } pour prix dans
11. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, } la Fac. de Méd.
12. — GOMARIN, pour l'Université.
13. LA CAISSE DU SÉNAT, destinée aux dépenses de ce Corps.
14. — MULLER, pour le laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE, pour l'Université.



PRIX UNIVERSITAIRES

A) Prix qui seront décernés en 1898.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1898, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1894).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1897.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

(Prix fondés par Henri Disdier),

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

L'Université décernera, en janvier 1898, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *une question de psychologie ou de logique*.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

L'Université décernera, en janvier 1898, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet tiré de *l'histoire politique de la Suisse*.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX HUMBERT ET ADOR

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

- 1° Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;
- 2° Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au recteur de l'Université avant le 15 juin 1897.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1898 un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Sont admis à concourir :

1° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade en 1895 et 1896.

2° Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1897.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel.)

La Faculté de Lettres décernera, au commencement de l'année 1898, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de trente ans, qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1898.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés au doyen de la Faculté des Lettres, avant le 15 juin 1897.

FACULTÉ DE DROIT PRIX EDGAR AUBERT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1898, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse, ou de droit international concernant directement la Suisse. — La valeur de ce prix est fixée à cinq cents francs

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit de Genève avant le 1^{er} octobre 1897.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX CHENEVIÈRE

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Munier.)

La Faculté décernera en janvier 1898 un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quel est le rôle du subjectivisme dans la genèse de la foi chrétienne?

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé, il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Sont admis à concourir, les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le *15 octobre 1897*.

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

Prix de 1200 francs.

Question proposée :

*La mission du pasteur dans les conditions actuelles,
en pays de langue française.*

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de théologie avant le 31 mai 1898. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

1° *Comparaison de l'ecclésiologie luthérienne et de l'ecclésiologie réformée, ainsi que leurs conséquences.*

2° *En quoi consiste l'unité religieuse de la Bible ?*

Les prix offerts sont de deux cents francs pour chaque question

Les mémoires doivent être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1898. Le rapport sera fait au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

Prix décerné par l'Université de Genève.

PRIX THÉODORE CLAPARÈDE

L'Université décernera, en janvier 1898, un prix de quatre cents francs, au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits.

Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois ;
- b) les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté décernera, en janvier 1898, un prix de trois cents francs au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1° Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

2° Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus.

3° Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 23 octobre 1897.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

PRIX BIZOT

Ce prix, d'une valeur de douze cents francs, sera décerné au commencement de 1898, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des résultats de la sérothérapie dans les affections chirurgicales et obstétricales.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme¹ ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, depuis quatre ans au plus¹ à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis, avant le 1^{er} novembre 1897, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

¹ A partir de 1894.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

B) Prix qui seront décernés en 1899.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1899, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises au concours, toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1892).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1898.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

(Prix fondés par Henri Disdier),

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

L'Université décernera, en janvier 1899, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *l'amour propre, étudié du point de vue psychologique et du point de vue moral*.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

L'Université décernera, en janvier 1899, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet tiré de *l'histoire politique du XV^e ou du XVI^e siècle*.

Les conditions sont les mêmes que pour les prix de mêmes noms qui seront décernés le 1^{er} Janvier 1898. Voir plus haut.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté décernera, en janvier 1899, un prix de littérature française de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1898. Voir plus haut.

PRIX AMIEL.

La Faculté décernera, au commencement de l'année 1899, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie, dont le choix est laissé aux aspirants.

Les conditions sont les mêmes que pour le prix de même nom annoncé pour 1898. Voir plus haut.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1899, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} novembre 1898.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX MUNIER

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Munier).

La Faculté décernera en janvier 1899 un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Exposition des doctrines eschatologiques de l'Eglise chrétienne et de la Synagogue au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne.

Le prix ne peut être diminué ni partagé; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours depuis six semestres au

plus après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au doyen de la Faculté avant le 15 octobre 1898.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1899, un prix de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1898.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

J.-J. GOURD, recteur.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

- MM. Audéoud, Henri, boulevard Helvétique, 21.
 Balavoine, H., rue de l'Hôtel-de-Ville, 11
 Bally, Charles, rue du Mont-Blanc, 21.
 Bedot, Maurice, rue de Candolle, 14.
 Bétrix, A., rue du Rhône, 33.
 Beuttner, O., place de la Fusterie, 2.
 Bonna, A., rue St-Léger, 6.
 Borgeaud, C., rue de l'Observatoire, 15.
 Bourcart, M., Molard, 15.
 Boubier, M., Grand-Rue, 40.
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Bridel, Louis, rue des Pâquis, 53.
 Briquet, John, Tranchées de Rive, 11.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Buscarlet, F., rue Petitot, 12.
 Caillet, C., rue de l'École-de-Chimie, 4.
 Chaix, Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Chantre, A., square de Contamines, 2.
 Chodat, Robert, rue Ami-Lullin, 9.
 Combotheca, X.-S., place de la Synagogue, 2.
 Cordès, A., rue Bellot, 12.
 Courvoisier, H., avenue de Lancy, 12, Plainpalais.
 Crépieux, P., rue de Carouge, 63.
 Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6.
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 Doret, M., rue St-Léger, 2.
 D'Espine, Ad., rue Beauregard, 6.
 Dunant, P.-L., rue Daniel-Colladon, 3.
 Dunant, Émile, rue Daniel-Colladon, 3.
 Dunant, Philippe, Grand-Mézel, 4.

MM. Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
 Dupraz, A., rue de Rive, 25.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais
 Dutoit, P., route de Malagnou, 14.
 Duvillard, J., Bourg-de-Four, 24.
 Éternod, Auguste, avenue Industrielle, 15, Acacias.
 Favon, Georges, boulevard de Plainpalais, 33.
 Fazy, Henri, boulevard Helvétique, 24.
 Fehr, H., rue Gevray, 19.
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais.
 Froelich, Louis, cours de Rive, 14.
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.
 Fuhrmann, Otto, rue du Conseil-Général, 16.
 Galopin, Ch., rue de Hollande, 12.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, Cologny.
 Gentet, F., Molard, 4.
 Girard, de, E., rue de l'Hôtel-de-Ville, 6.
 Gosse, Hippolyte, rue des Chaudronniers, 7.
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 11.
 Guye, Ph.-A., rue de Candolle, 20.
 Haltenhoff, George, Molard, 8.
 Jordan, C., boulevard du Pont-d'Arve, 13.
 Julliard, G., avenue Marc-Monnier, 6, Champel.
 Kehrmann, F., boulevard des Philosophes, 8.
 Keser, S., place du Port, 1.
 Koller, P., École de Chimie.
 Kummer, Ernest, boulevard du Théâtre, 2.
 Ladame, P., Corratierie, 24.
 Laskowski, S., La Joliette, 110, route de Carouge.
 Lauch, R., rue du Mont-Blanc, 6.
 Lyon, J., Grand-Bureau, 27.
 Martin, Alfred, Fusterie, 11.
 Martin, Édouard, chemin de Malagnou, 1, Eaux-Vives.
 Martin, Joh., les Vernaies, Plainpalais.
 Martin, Ernest, Grand-Rue, 39.
 Mayor, J., rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mayor, A., rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, Carouge.
 Mercier, Henri, rue de la Plaine, 3.
 Monnier, Denis, chemin des Grands-Philosophes, 2.

MM. Montet, E., villa les Grottes.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, rue Pierre-Fatio, 15.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, rue Maurice, 2.
 Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.
 Olivet, M., place Cornavin, 2.
 Oltramare, Gabriel, Grottes, 21.
 Oltramare, H., D^r, rue de la Corratierie, 11.
 Oltramare, Paul, chemin du Nant, 32, Servette.
 Pantaleoni, Maffeo, Genève.
 Paris, Ferdinand, route de Carouge, 38.
 Patru, Ch., rue du Commerce, 9.
 Pictet, Amé, Terrasse St-Victor, 2.
 Prevost, J.-L., rue Eynard, 6.
 Redard, Émile, quai Pierre-Fatio, 4.
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.
 Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Aug., rue du Général-Dutour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.
 Ritter, Étienne, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Rodrigue, A., cours de Rive, 12.
 Roguin, J., chemin Dumas, 8, Champel.
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.
 Rœhrich, H., Montbrillant, 23 bis.
 Rüst, C., boulevard James-Fazy, 2.
 Sacopoulo, A., rue d'Italie, 11.
 Sarasin, Ch., place de la Taconnerie, 7.
 Saussure, de, Ferdinand, Malagny, par Versoix.
 Schneegans, A., rue de Carouge, 43, Plainpalais.
 Seigneux, de, R., cours des Bastions, 2.
 Seitz, Ch., rue S^t-Léger, 4.
 Soret, Charles, rue Eynard, 8.
 Ströhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 9, Champel.
 Sulzer, David-Émile, quai du Mont-Blanc, 7.
 Thomas, E., rue de Candolle, 18.
 Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
 Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.

- MM. Ullmann, F., rue St-Léger, 3.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève, Plainpalais.
 Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
 Vulliét, H., rue des Alpes, 5.
 Wertheimer, J., rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Wiede, F., place des Bergues, 3.
 Winiarski, Léon, Prilly près Lausanne.
 Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24.
 Wyss, A., rond-point de Plainpalais, 5.
 Yung, Émile, rue du Mont-Blanc, 4.
 Zahn, Fr.-G., chemin de la Roseraie, 42, Plainpalais.
 Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.
 M^{lle} Welt, Ida, rue du Mont-Blanc, 14.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Demont, L., quai des Bergues, 7.

Bureau au Bâtiment universitaire.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierge.

M. Barrilliet, J., Bâtiment de l'Université.

